



TENNIS CLUB DE BORDEAUX

215 rue de Suzon

33400 Talence

N° TELEPHONE CLUB : 05.33.48.93.69

MAIL: tcbordeaux@numericable.fr

SITE INTERNET: www.tcbordeaux.com

FACEBOOK :
www.facebook.com/tennisclub.bordeaux.5/

DOSSIER D'INSCRIPTION

CLUB ET ECOLE DE TENNIS

1. MODALITES D'INSCRIPTION

Adhérer au T.C.B, c'est tout d'abord s'acquitter de sa cotisation forfaitaire au club. Celle-ci est valable du 1^{er} septembre au 31 août. Elle est payable **entre le 1^{er} et le 15 septembre.** Elle donne droit à l'utilisation des courts, à savoir :

- 3 terres battues extérieures praticables tant que le temps le permet (elles sont fermées dès les premières gelées et jusqu'à leur réfection en Mars) dont 1 éclairée.
- 3 terres battues couvertes.
- 2 bétons poreux dont 1 éclairé.
- 1 Somclay (terres battues non gélives) éclairé, utilisable toute l'année.
- 1 pickleball éclairé.
- 2 Padel éclairés.



PROSHOP-TENNIS

Partenaire officiel du TC Bordeaux

15% de remise permanente pour les adhérents du TC Bordeaux

PIECES A FOURNIR

- 2 photos d'identité
- 2 fiches d'inscription pour chaque enfant à l'école de tennis: verte et noire.
- 1 questionnaire de santé pour chaque enfant avec nom et prénom
- 1 fiche d'inscription pour chaque adulte ou pour chaque enfant ne faisant pas l'école de tennis.
- Le ou les chèques de règlement.

Un droit d'entrée au club de 20€ s'applique à tout nouvel adhérent en plus des cotisations.

1 seul droit d'entrée par famille.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE

TELEPHONE DU TC BORDEAUX

05 33 48 93 69

SITE INTERNET DU TC BORDEAUX

<https://www.tcbordeaux.com>

2. UTILISATION DES COURTS

La réservation se fait la veille ou le jour même par téléphone, par internet ou en passant au club. Elle ne doit pas dépasser une heure mais peut être renouvelée pour une autre période de la journée. **Une tenue correcte est exigée (le port du tee-shirt ou chemisette est obligatoire)**, le jeu sur terre battue nécessite **des chaussures adaptées (pas de chaussures de running ni de converse ou similaires)**.

Après chaque partie, il est à la charge du joueur **de passer le filet sur le court**.

La réservation pour le Padel peut se faire jusqu'à 4 jours à l'avance.

3. INVITATIONS

Tout adhérent, désirant inviter une personne ne faisant pas partie du club, devra en informer le bureau. Ces **invitations** sont réglementées, limitées, **occasionnelles** (3/an) et **payantes** (adultes : 13 €, étudiants : 8 €, jeunes : 5 €).

4. COTISATIONS FORFAITAIRES DU TC BORDEAUX (le padel est inclus dans les cotisations tennis)

Droit Entrée :	20 €.
Seniors :	380 €.
Ménages :	600 €.
Etudiants :	195 €. (360 € avec cours collectifs)
Jeunes :	130 € (nés entre 2007 et 2014). 280 € avec Ecole de tennis.
Jeunes :	80 € (nés en 2015 et 2016). 230 € avec Ecole de tennis.
Bébés :	50 € (nés en 2017 et 2018). 185 € avec Ecole de tennis.
Honoraires :	120 €.
Familles :	800 €
Parents :	100 €.
Cours collectifs :	300 €/an (100 €/trimestre).
Cours collectifs étudiants :	165 €/an (55 €/trimestre).

5. PADEL et PICKLEBALL

Cotisation : **idem tennis**

Cours collectifs (**uniquement padel**): **100 €/pers/trimestre** sans matériel, **120 €/pers/trimestre** avec matériel.

Location horaire (extérieur au club) : **6 €/pers.** sans matériel. **8 €/pers.** avec matériel.

Licence : **20 €** Licence que Padel ou **32 €** Licence Tennis et Padel.

6. COURS COLLECTIFS (obligation d'être adhérent : cotisation 195€, 380€ ou 600€) :

Les cours collectifs adultes sont dispensés par un Diplômé d'Etat. Le tarif annuel est de **300,00 €** (soit 30 séances de fin septembre à fin juin) **et payable en septembre en 3 chèques de 100,00 €, encaissés au début de chaque trimestre, ou 165,00 € pour les étudiants (ou 3 chèques de 55€).**

7. COMPETITIONS

Le club engage tous les ans un certain nombre d'équipes dans les différentes compétitions régionales.

- Seniors + : 1 ou 2 équipes (Octobre, Novembre, Décembre, Janvier)
- Jeunes : 9-10 ans, 11-12 ans, 13-14 ans, 15-16 ans, 17-18 ans (championnat de Octobre à Mars)
- Seniors : Championnat de Gironde (automne). Coupes de Guyenne (Avril, Mai, Juin).

En plus de ces compétitions par équipes, le T.C.B organise chaque année des tournois :

TMC 9/10 ans en octobre (16 participants).

Tournoi séniors+ aux vacances de Février (120 participants).

TMC 11/18 ans au printemps (32 participants).

Tournoi 1ère catégorie adultes en Septembre : Coupe d'automne, 250 participants.

Tournois de Padel tout au long de l'année (10 au minimum).

ECOLE DE TENNIS

L'Ecole de Tennis du TCB fonctionne essentiellement les mercredis de 9h à 12h et de 13h 45 à 19h 45, les vendredis de 16h à 20h et les samedis de 9h à 13h sur 4 ou 5 courts. Les cours durent 1 heure. Les élèves sont 4 à 6 par court.

L'Ecole de Tennis est ouverte aux enfants dès l'âge de 6 ans (nés en 2018). Pendant les vacances, les cours sont suspendus. Des stages sont alors proposés. Ainsi, le nombre de séances est fonction du calendrier scolaire et des jours fériés.

Les meilleurs de chaque catégorie d'âge peuvent bénéficier d'entraînements supplémentaires. Il leur faudra rajouter un supplément pour bénéficier de cette école de compétition (150 €).

Avant chaque séance, les enfants doivent se rendre sur le court qui leur est attribué en début d'année ; ce dernier est identique de septembre à juin. Par mauvais temps, tous les cours sont dispensés en salle sur 1 /2 terrain.

Elle est encadrée par des professeurs et des initiateurs.

Afin d'obtenir de réels progrès au cours d'une année, les enfants doivent impérativement :

- Etre ponctuels afin de ne pas rater le début de la séance,
- être assidus aux cours,
- être motivés et sérieux,
- écouter les conseils des professeurs,
- participer à des compétitions,
- jouer le plus souvent possible en dehors des cours.

IMPOSSIBILITE DE CHOISIR L'HORAIRE DES COURS

VOTRE CHOIX PEUT UNIQUEMENT SE PORTER SUR LE JOUR

IL EST FORTEMENT CONSEILLE DE S'INSCRIRE AU MOIS DE JUIN

Aucune inscription ne sera prise en compte en dehors des jours indiqués et sans règlement

Il vous sera demandé :

- **2 photos d'identité.**
- Les fiches d'inscription.
- Le règlement par chèque à l'ordre du TCB (règlement possible **en 1, 2, 3 ou 4 fois maximum**, indiquer les dates d'encaissement au dos des chèques).
- L'enfant doit avoir également **une raquette adaptée** ainsi que **des chaussures spéciales** pour la pratique du tennis.
Les converses ou autres chaussures de ce style ne sont pas acceptées.

Les dates et horaires d'inscription (Aucune inscription ne sera prise en dehors de ces horaires) ;

- Mercredi 12 juin 2024: 9 h – 11 h 30 et 14 h – 17 h 45
- Samedi 15 juin 2024 : 9 h – 11 h 30
Uniquement pour les anciens adhérents.
- Mercredi 19 juin 2024: 9 h – 11 h 30 et 14 h – 17 h 30
- Mercredi 26 juin 2024: 9 h – 11 h 30
- Mardi 09 juillet 2024: 14 h 30 – 17 h 00
sous réserve que des places soient encore disponibles

Afin d'assurer un enseignement de qualité, le nombre d'enfants sera limité.

Ainsi, les personnes s'inscrivant après le 09 juillet 2024 seront placées sur liste d'attente.

Connaissance des horaires des groupes à partir du Mardi 20 août 2024.

Sur le site internet : www.tcbordeaux.com

LA REPRISE DES COURS SE FERA LE MERCREDI 25 septembre 2024

Détails Tarifs Ecole de Tennis :

- **enfants nés entre 2017 et 2018 : 185,00 €** (50,00 € adhésion TCB + 135,00 € école de tennis). Paiement possible en 1, 2, 3 ou 4 chèques à décomposer comme ci-dessous :
1 chèque (185€) ; 2 chèques (50€ et 135€) ; 3 chèques (50€ + 68€ + 67€) ; 4 chèques (25€ + 25€ + 68€ + 67€).
+ 30 € de frais de gestion non remboursable si désistement après le 20 août.
+ 20 € de droit d'entrée pour les nouveaux adhérents (1 droit d'entrée par famille).
- **enfants nés en 2016 et 2015 : 230,00 €** (80,00 € adhésion TCB + 150,00 € école de tennis). Paiement possible en 1, 2, 3 ou 4 chèques à décomposer comme ci-dessous :
1 chèque (230€) ; 2 chèques (80€ et 150€) ; 3 chèques (80€ + 75€ + 75€) ; 4 chèques (40€ + 40€ + 75€ + 75€).
+ 30 € de frais de gestion non remboursable si désistement après le 20 août.
+ 20 € de droit d'entrée pour les nouveaux adhérents (1 droit d'entrée par famille).
- **enfants nés en 2014 et avant : 280,00 €** (130,00 € adhésion TCB + 150,00 € école de tennis). Paiement possible en 1, 2, 3 ou 4 chèques à décomposer comme ci-dessous :
1 chèque (280€) ; 2 chèques (130€ et 150€) ; 3 chèques (130€ + 75€ + 75€) ; 4 chèques (65€ + 65€ + 75€ + 75€).
+ 30 € de frais de gestion non remboursable si désistement après le 20 août.
+ 20 € de droit d'entrée pour les nouveaux adhérents (1 droit d'entrée par famille).

Cotisation Famille : 800,00 €

La cotisation famille comprend la cotisation des parents et enfants + les cours école de tennis enfant. **Elle ne comprend pas les cours collectifs adultes.**

Cotisation Parents : 100,00 €

Elle permet aux parents de jouer uniquement avec leur(s) enfant(s) de – de 12 ans (né(es) en 2013 et après).

Stages Vacances Scolaires :

Encadrés en alternance par nos enseignants, la formule proposée vous permet de choisir le nombre de jours que vous désirez ainsi que le nombre d'heures :
Les stages ne peuvent avoir lieu que pour un minimum de 4 enfants.

Calendrier Ecole de Tennis :

	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
Septembre	25	27	28
Octobre	2-9-16	4-11-18	5-12-19
Novembre	6-13-20-27	8-15-22-29	9-16-23-30
Décembre	4-11-18	6-13-20	7-14-21
Janvier	8-15-22-29	10-17-24-31	11-18-25
Février	5-12-19	7-14-21	1-8-15-22
Mars	12-19-26	14-21-28	15-22-29
Avril	2-9-16	4-11-18	5-12-19
Mai	7-14-21	9-16-23	10-17-24
Juin	4-11	6-13	7-14



SAISON 2024/2025

FICHE D'INSCRIPTION ECOLE DE TENNIS

Merci de remplir lisiblement les 2 feuilles présentes dans le dossier.

Nom :

Prénom :

Naissance :

Sexe : F M

Date :

Ville :

Pays :

Tél :

Nationalité :

Niveau de jeu :

Débutant, n'a jamais joué

Débutant, sait faire quelques échanges

Niveau :

- Violet
- Rouge (savoir faire des échanges dans les carrés de service)
- Orange (savoir faire des échanges dans sur terrain intermédiaire)
- Vert (échanges sur terrain normal)
- Dur - Nombre d'année de tennis :
- Fait de la compétition, classement :

L'HORAIRE DES COURS NE PEUT PAS ETRE CHOISI

Cocher par ordre de préférence la ou les $\frac{1}{2}$ journées que vous souhaitez.

Si votre choix se porte, en premier, sur le vendredi soir, obligation de faire un deuxième choix. En effet, il est parfois difficile de faire des groupes de niveau ce jour là car les enfants sont moins nombreux.

- Mercredi matin entre 9 h et 12 h
- Mercredi après-midi entre 13 h 45 et 19 h 45
- Vendredi après l'école, à partir de : heures. (Heure de début du cours).

(uniquement niveau vert et dur et priorité aux enfants déjà adhérents)

- Samedi entre 9 h et 13 h. (pas de groupe mini tennis le samedi)

Observations :

SAISON 2024/2025

FICHE D'INSCRIPTION ECOLE DE TENNIS

Merci de remplir lisiblement les 2 feuilles présentes dans le dossier.

Nom : Prénom : Sexe : F M

Naissance :

Date : Ville : Pays :

Tél : Nationalité :

Adresse :

E-mail (en majuscule) :

Club en 2023/2024 (si différent du TCB) :

Les enfants ne sont pris en charge que pendant leur cours d'école de tennis. Par conséquent, il serait souhaitable que les enfants soient accompagnés par les parents pour le début de leur cours et que ces derniers viennent également les chercher dans l'enceinte du Club et non pas sur le bord de la route.

Je soussigné(e) _____ agissant en qualité de

Père /Mère/Tuteur légal (barrer la mention inutile) sur l'enfant (nom, prénom):

déclare :

avoir été informé que mon enfant ne sera pris en charge que pendant son ou ses heure(s) de cours de tennis et que le Tennis Club de Bordeaux décline toute responsabilité en dehors de ces heures

autoriser mon enfant à se rendre et à repartir du TCB par ses propres moyens,

accompagner et venir chercher mon enfant dans l'enceinte du Club.

Date : _____ signature du représentant légal.

Code du sport

Nom :

Article Annexe II-23 (art. A231-3)

Prénom :

Version en vigueur depuis le 09 mai 2021

ANNEXES (Articles Annexe I-1 (art. R122-4) à Annexe III-28)
Annexes partie réglementaire - Arrêtés (Articles Annexe I-0-1 (art. A114-3) à Annexe III-28)
Annexes II (Articles Annexe I-0-1 (art. A114-3) à Annexe II-23 (art. A231-3))

Annexe II-23 (art. A231-3)

Version en vigueur depuis le 09 mai 2021

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.



Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon

Ton âge :
 ans

Depuis l'année dernière

OUI NON

Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?

As-tu été opéré (e) ?

As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?

As-tu beaucoup maigri ou grossi ?

As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?

As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?

As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?

As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?

As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?

As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

REGLEMENT INTERIEUR DU T.C.B

- Art. 1 : Seuls les membres actifs ayant acquitté leur cotisation ont accès aux courts. Le règlement des cotisations s'effectue en début d'année sportive **entre le 1^{er} et le 15 septembre.**
- Art. 2 : **Les 2 roues (vélos, trottinettes, scooters etc...) doivent être obligatoirement garés à l'entrée du club dans les garages à deux roues réservés à cet effet.**

UTILISATION DES COURTS

- Art. 2 : La réservation des terrains de tennis se fait la veille ou le jour même, par téléphone, par internet ou en passant au club, de 8h à 21h.
La réservation des terrains de padel se fait jusqu'à 4 jours à l'avance, par téléphone, par internet ou en passant au club, de 8h à 21h.
- Art. 3 : La durée de la réservation simple comme double ne doit pas dépasser une heure pour le tennis mais peut être renouvelée pour une autre période de la journée.
La durée de la réservation simple comme double ne doit pas dépasser 2 heures pour le padel.
Il est autorisé de réserver 3 heures pour des matches individuels officiels plusieurs jours à l'avance.
- Art. 4 : **Si DIX MINUTES** après le début d'une tranche horaire un court n'a pas été occupé par les joueurs qui l'ont réservé, la réservation est annulée et deux (ou quatre) autres adhérents peuvent alors utiliser ce terrain.
- Art. 5 : Les joueurs **DEVRONT PASSER LE FILET** et **BALAYER LES LIGNES** des courts en terre battue après leur utilisation de façon à laisser aux joueurs suivants un terrain en bon état. L'été il est souhaitable, pour l'agrément des joueurs et pour préserver la qualité des terrains, **D'ARROSER LEGEREMENT** les courts **EXTERIEURS.**
- Art. 6 : **Il est interdit de pénétrer sur un terrain dont le filet est baissé.**
- Art. 7 : Les chaussures ne doivent pas abîmer les courts en terre battue (**chaussures de tennis obligatoires, pas de jogging, running, converse etc...**).
Si un terrain se dégrade en cours d'utilisation, les joueurs devront interrompre leur partie.
- Art. 8 : **Une tenue correcte est exigée, le port du tee-shirt ou chemisette est obligatoire.**
- Art. 9 : Le mercredi (de 9h à 12h et de 13h45 à 19h45), le vendredi (de 17h30 à 20h30) et le samedi (de 9h à 13h) 5 courts sont réservés à l'école de tennis.

INVITATIONS

- Art. 10 : Tout adhérent, désirant inviter une personne ne faisant pas partie du club, devra en informer le bureau. Ces invitations sont réglementées, limitées, occasionnelles (3/an) et payantes (adultes : 13€/h, étudiants : 8€/h, jeunes : 5€/h).

VESTIAIRES

- Art. 11 : Tout adhérent désirant se changer doit le faire dans les vestiaires. **Il n'est pas accepté de se changer au bord des courts.** Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires. Le club ne peut être tenu pour responsable des pertes et vols éventuels.

PROFESSEURS

- Art. 12 : Seuls les professeurs du club sont autorisés à donner des leçons payantes.
Ils ont la possibilité de pouvoir réserver un court plusieurs jours à l'avance pour leurs leçons.
- Art. 13 : Le respect du règlement dépend de la bonne volonté de chacun. Toutefois les membres du comité directeur sont habilités à arbitrer en cas de conflit et à veiller au bon respect des différents articles. En l'absence de membres du comité, le gardien est investi de leur pouvoir.

COTISATION

PARENTS

VOTRE ENFANT EST INSCRIT A L'ECOLE DE TENNIS

VOUS AVEZ ENVIE DE JOUER AVEC LUI !

ALORS PRENEZ LA COTISATION PARENTS !!!!

CONDITIONS D'OBTENTION

Jouer uniquement avec son enfant

(12 ans maximum, enfants nés en 2013 et après).

Ne pas participer à des cours collectifs adultes.

AVANTAGES

Tarif : 100,00 € / Parent / An
(Licence comprise)

Cours collectifs Padel

1h/semaine

A partir de 12 ans



300€/an sans matériel*

360€/an matériel fourni*

30 séances

*LICENCE NON COMPRISE
LICENCE : 20€ ou 32€

FFT - LIGUE DE NOUVELLE AQUITAINE DE TENNIS

TENNIS CLUB DE BORDEAUX

215, RUE DE SUZON 33400 TALENCE

Tél : 05.33.48.93.69

tcbordeaux@numericable.fr

<http://www.tcbordeaux.com>

NOM:

Prénom:

Naissance:

Date:

Ville:

Pays:

Nationalité:

Adresse:

Rue:

Code Postal:

Ville:

Pays:

Tél. Domicile:

Tél. Portable:

E-mail (en majuscule):

Profession:

Classement:

Ancien Club:

Talence, le :

Signature:

Photo

